

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/01/2019

Dossier complet le :

25/01/2019

N° d'enregistrement :

2019-7779

1. Intitulé du projet

Projet Iter, Place Ravezies - Le Bouscat (33)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPIE Batignolles Immobilier

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FORHAN Sebastien, Directeur de Programmes

RCS / SIRET

3 9 3 5 0 7 5 7 9 0 0 0 4 2

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. a) Travaux et construction qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est compris entre 10 000 et 40 000 m ²	Le programme de l'opération repose sur la construction de deux bâtiments distincts développant une surface de plancher globale d'environ 12 000 m ² SDP d'activités économiques sur une emprise au sol de 6 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune de Le Bouscat au niveau de la Place Ravezies, en lieu et place de l'ancienne Gare Saint-Louis, dans un contexte de plaine alluviale de la Garonne. Il est délimité par la place Ravezies au Sud-Est, les Allées de Boutaut à l'Est, une ancienne voie ferrée au Nord-Ouest, le parking relais de la ligne C du Tramway au Nord et des parcelles bâties à l'Ouest. Le programme de l'opération d'une surface de plancher globale d'environ 12 000 m² SDP d'activités économiques repose sur la construction de deux bâtiments labellisés HQE Bâtiments durables 2016 :

- le bâtiment A en R+8 intégrant environ 5 800 m² de bureaux, un restaurant en roof-top bistronomique d'environ 1 200 m² et 830 m² environ de commerces et services de proximité. Des locaux vélos occupent une partie du RDC du bâtiment A. Une conciergerie est implantée dans la continuité du local vélo. Elle est accessible depuis la place centrale du projet ;
- le bâtiment B en R+3 comprenant une école d'enseignement supérieur (IONIS) de 3 800 m² environ.

Un parking de 94 places dédié aux bureaux et salariés du site (commerces, école...) est programmé au niveau du sous-sol. L'aménagement paysager est pensé afin d'assurer une liaison douce et marquer l'entrée de la Ville du Bouscat via la coulée verte (ligne verte) s'inscrivant au droit de la friche ferroviaire.

Le projet nécessite la démolition de l'ouvrage cadre béton présent sous l'ancienne gare SNCF.

4.2 Objectifs du projet

Le projet ITER s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « AIRE » (Aménager - Innover - Redessiner - Entreprendre) porté par Bordeaux Métropole, la Fab et la Caisse des Dépôts. Il participe fortement à la requalification d'un îlot en friche: l'ancienne gare Ravezies a été démolie et laisse aujourd'hui place à une friche dans un secteur particulièrement attractif de l'agglomération. Il s'agit de la dernière parcelle à construire pour finaliser l'aménagement de la place, qui accueille diverses agences immobilières ou bancaires ainsi que plusieurs sièges d'entreprises. Des magasins et restaurants se sont installés sur la place ou à proximité immédiate. Le projet repose sur trois objectifs principaux (les 3 "i" Inviter, Inclure, Innover) :

- la valorisation de la coulée verte: la conception architecturale et paysagère, la topographie et l'accessibilité du projet sont conçues pour mettre en valeur la coulée, pour INVITER à emprunter cette dernière: bâtiments tournés vers la coulée et non plus vers la place, pieds d'immeubles animés, locaux vélos.
- une programmation économique, mixte et ouverte aux habitants du quartier : le projet vise à INCLURE les quartiers riverains. Sa fonctionnalité est tournée vers les habitants via des commerces et services de proximité aptes à créer un quartier animé.
- l'INNOVATION au service de l'activité économique et de la durabilité du projet: mise en place une démarche de co-conception avec la collectivité, expérimentation E+C-, intensification des usages, en favorisant la mutualisation et la réversibilité du bâti et de ses espaces extérieurs, la résilience par l'adaptation au site (pollution, déclivité, flux...). Le projet s'attache également à prendre en compte l'ensemble des caractéristiques techniques du site. A ce titre, de nombreuses études ont été engagées au droit du site et à ses alentours par la Fab et la maîtrise d'ouvrage (cf. Annexe 9.)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux du projet seront engagés à la fin du premier semestre 2020 sur une durée de 26 mois, pour une livraison prévue au cours de 2ème trimestre 2022. La phase de travaux intègre la démolition de l'ouvrage cadre béton présent sous l'ancienne gare SNCF, la réhabilitation des sols, les travaux de terrassements et de construction du parking en R-1, la construction des deux bâtiments et l'aménagement des espaces extérieurs paysagers et de circulation.

Les travaux s'inscrivent dans le cadre d'un Chantier à faibles nuisances afin de limiter les impacts environnementaux (engins et matériels utilisés, matériaux, gestion des déchets, réduction des nuisances, etc ...), avec la mise en œuvre d'une charte chantier propre.

La construction se basera sur le principe de l'économie circulaire, en privilégiant les circuits courts.

Le projet intègre plusieurs certifications et labels environnementaux (cf. Annexe 9) :

- les espaces de bureaux font l'objet de la certification NF HQE Bâtiment Durable 2016 et du label WIRED SCORE.
- l'ensemble des bâtiments se conforme au nouveau label « Energie - Carbone » E+C- en cours d'expérimentation et qui doit préfigurer la future Réglementation Bâtiment Responsable (RBR) applicable à l'horizon 2020. Ce label garantira un niveau de performance énergétique global et intégrera une analyse du cycle de vie du projet permettant d'établir son bilan carbone;

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet Iter se décompose en 5 grandes entités programmatiques:

- l'établissement d'enseignement supérieur IONIS intégrée au bâtiment B est autonome et classée en Etablissement Recevant du Public (ERP) de 3ème catégorie, avec une capacité d'accueil comprise entre 500 et 600 étudiants ;
- les bureaux se déploient dans le bâtiment A, du RDC au 5ème étage. Ils disposent d'un hall et d'une circulation dédiés et sont conçus pour offrir un très bon niveau de qualité d'usage ;
- les commerces et services de proximité sont présent en RDC du bâtiment A. Ils bénéficient de l'effet vitrine et participent à l'attractivité du site;
- le restaurant en roof-top bistronomique et récréatif se développe sur le toit du R+6 sur un niveau et en mezzanine. Cette situation lui offre une vue panoramique sur la ville et côté Lac, en retrait par rapport aux habitations;
- le parking souterrain de 94 places dédié aux bureaux et aux salariés du site (commerces, école, etc.). Il sera mutualisable (stationnement nocturne des habitants). L'accès se fait depuis le Sud afin de sécuriser les flux et limiter les engorgements;
- les locaux vélos qui s'étendent sur un espace clos et couvert au RDC du bâtiment A, avec un accès direct depuis l'extérieur.

En exploitation, les deux bâtiments seront en capacité de recevoir environ 1 200 personnes.

L'aménagement paysager de la place centrale du projet a été pensé afin d'assurer une liaison douce et marquer l'entrée de la Ville. Pour assurer la végétalisation du site et conforter le patrimoine végétal alentour, différentes strates arborées de petit, moyen et grand développement seront combinées et implantées le long des circulations. Des strates arbustives moyennes et basses seront mises en place autour des bâtis pour participer à la création d'une ambiance paysagère de sous-bois et permettre ainsi de préserver l'intimité des rez-de-chaussée et favoriser l'intégration paysagère des bâtiments.

Le projet aura un impact positif sur la biodiversité par l'aménagement d'espaces végétalisés de pleine terre et de terrasses végétalisées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le permis de construire fera l'objet d'un dépôt en juin 2019.

L'opération nécessitera le dépôt d'un Dossier loi sur l'eau (DLE), la soumission à déclaration ou à autorisation est en cours de définition.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale de la parcelle du projet	6 000 m ²
Surface de plancher totale	12 160 m ²
Surface de plancher des bureaux (Bat. A)	5 800 m ²
Surface de plancher de l'école (Bat. B)	3 800 m ²
Surface de plancher des commerces et services de proximité (Bat. A)	830 m ²
Surface de plancher du restaurant (Bat. A)	1 240 m ²
Surface de pleine terre	1 500 m ²
Nombre de places de stationnement (R-1) / Surface locaux vélos	94 places / 108 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet se situe sur la commune de Le Bouscat (33), au niveau de la place Ravezies.

Il est délimité par la place Ravezies au Sud-Est, l'allée de Boutaut à l'Est, une ancienne voie ferrée au Nord-Ouest, le parking relais "Ravezies - Le Bouscat" au Nord et des parcelles bâties à l'Ouest.

Coordonnées géographiques¹

Long. - 0° 5 7' 6 4 " 93 Lat. 4 4 ° 8 6 ' 6 3 " 69

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du projet sont les suivantes : - ZNIEFF de type II : Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge à la Garonne, et marais de Bruges (720030039), à 1,3 km au Nord ; - ZNIEFF de type I : Réserve naturelle des marais de Bruges (720002383), à 3 km au Nord-Ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone couverte par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). L'APPB le plus proche est le "Site d'Azuré de la Sanguisorbe de Lesqueblaque" situé à environ 15 km au Nord-Est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2013-2018 de la commune de Le Bouscat. Il se situe dans une "zone d'exposition au bruit à enjeu" (Lden ≥ dB5(A)). La commune de Le Bouscat n'est pas concernée par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport Bordeaux-Mérignac.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ou inscrit ne se trouve dans l'environnement proche du projet. Le site classé le plus proche correspond à la distillerie Secrestat, monument partiellement inscrit localisé à 1,2 km au Sud sur la commune de Bordeaux. Son périmètre de protection est localisé à 700 m au Sud du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucune zone humide inventoriée dans le SAGE de l'Estuaire de la Gironde. Les zones humides les plus proches du projet sont situées à plus de 2 km au Nord-Ouest, au sein du parc Ausone à Bruges. Un diagnostic écologique réalisé en décembre 2018 a permis de caractériser les habitats, la faune et la flore en présence. Deux zones humides au regard du critère de la végétation de l'arrêté du 24 juin 2018, de 26 m ² au totale, très dégradées ont été recensées. (cf. Annexe 8).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est couvert par le PPRI de l'agglomération bordelaise en vigueur depuis 2005. Le site n'est soumis à aucune réglementation spécifique au PPRI (zone blanche). Il est situé en bordure du secteur urbanisé non inondable en centennal et inondable en exceptionnel, et du secteur urbanisé situé sous moins d'1m d'eau en centennal. Le projet est concerné par une sensibilité très élevée au risque de remontée de nappe et un aléa moyen au risque de retrait-gonflement des argiles. Le risque sismique est jugé comme étant faible sur la commune du Bouscat (zone 2). Le périmètre de projet n'est pas couvert par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun site BASOL n'est référencé au droit du projet. Le site BASOL le plus proche se trouve à environ 325 m au Nord-Est et correspond à l'entreprise SAFT, usine de fabrication d'accumulateurs électriques et de batterie au lithium. Aucune activité BASIAS n'est référencée au droit du projet. Le site BASIAS le plus proche se situe à 35 m au Sud. Il s'agit du dépôt de liquide inflammable Jean Brut, qui n'est plus en activité. L'étude de qualité des sols réalisée par VALEEN a démontré la présence de pollutions au droit du projet. Les terres seront évacués en filières adaptées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la Zone de Répartition des Eaux souterraines (ZRE) du bassin Adour Garonne au titre du système aquifère de "l'Oligocène à l'Ouest de la Garonne", selon l'arrêté n°E2005/14. La construction d'un niveau de sous-sol interceptera l'aquifère, la mise en place d'un rabattement de nappe temporaire est à prévoir.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) d'un captage d'eau. L'Agence Régionale de Santé de la région Nouvelle Aquitaine indique la présence de sept captages dans un rayon de 3 km autour du site, interceptant les nappes de l'Éocène moyen ou de l'Oligocène. Le plus proche du site correspond au captage « Barbusse » à Le Bouscat, captant l'Eocène moyen, à environ 900 m au Sud-Ouest du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun site inscrit. Le site inscrit le plus proche est situé à environ 4,5 km au Sud-Est. Il s'agit du site des Coteaux Boisés de Floirac (SIN0000129).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est : FR7200700 "La Garonne" (Zone Spéciale de Conservation), situé à environ 1,5 km au Sud-Est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun site classé. Le site classé le plus proche est localisé à environ 5 km au Sud-Est. Il s'agit du Domaine de Camparian.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La programmation du projet (école, bureaux, commerces) engendra de nouveaux besoins en eau potable, qui ne généreront pas la réalisation de nouveaux forages. Le projet sera raccordé au réseau AEP existant qui présente une capacité suffisante pour répondre aux nouveaux besoins.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un rabattement temporaire de la nappe sera nécessaire lors des travaux de réalisation du sous-sol : une « mise à sec » de la fouille sera réalisée. L'opération nécessitera le dépôt d'un Dossier loi sur l'eau (DLE) au titre notamment de la rubrique 1.3.1.0. de la nomenclature EAU. La soumission à déclaration ou à autorisation est en cours de définition.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres seront gérées par excavation des spots de pollutions, traitement préalable, export en filière réglementaire (réduction des sources de pollution), terrassement des plateformes (bâtiments et parkings) avec tri des matériaux à l'avancement, réutilisation des matériaux (ouvrage béton SNCF notamment). La construction se basera sur le principe de l'économie circulaire, avec l'emploi de matériaux recyclés, le suivi de conception et réalisation via une analyse de cycle de vie.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le traitement paysager des espaces végétalisés du projet favorisera la réutilisation des terres excavées du site. Au vu de la qualité des sols diagnostiquée, des apports de terre végétale seront nécessaires: cela sera confirmé ou non par le diagnostic de pollution des sols complémentaire. Volumes prévisionnels des terres excavées: - terrassement pleine masse: env. 15 600 m3 - volume de remblais: env. 2 400 m3 - volume évacué: env. 17 200 m3
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au droit d'un site en grande partie artificialisé et imperméable, qui se caractérise a priori par une faible richesse écologique marqué par l'abondance d'espèces invasives (cf. Annexe 8). Il aura un impact positif sur la biodiversité par l'aménagement d'espaces végétalisés de pleine terre, de terrasses végétalisées, la plantation de strates arbustives moyennes et basses autour des bâtiments et d'arbres en cœur d'îlot. Une végétalisation pérenne des façades et des terrasses fortement végétalisées viendront compléter ces aménagements paysagers. La zone arborée à l'Ouest (cerisier et bamboueraie) sera conservée et les espèces invasives seront détruites.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun site Natura 2000. Le projet n'est pas susceptible d'impacter un habitat ou une espèce inscrite au FSD.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidences sur les zones à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de consommation nouvelle d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes. De part sa programmation et les aménagements paysagers projetés, le projet participe à renaturer les sols et végétaliser le site. Le projet prévoit l'aménagement d'environ 1 500 m ² d'espaces végétalisés : il maximise les espaces verts en limitant l'emprise au sol de la superstructure.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un PPRT. Il n'est pas soumis au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'installation classée soumise à autorisation la plus proche du site se situe à environ 325 m au Nord-Est et correspond à l'usine de fabrication d'accumulateurs SAFT. L'installation soumise à déclaration la plus proche est la station-service SOCOVI à environ 290 m au Nord. Aucun site SEVESO n'est recensé à proximité du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est couvert par le PPRI de l'agglomération bordelaise en vigueur depuis 2005. Le site n'est soumis à aucune réglementation spécifique au PPRI (zone blanche). Il est situé en bordure du secteur urbanisé non inondable en centennal et inondable en exceptionnel, et du secteur urbanisé situé sous moins d'1m d'eau en centennal. Le projet est concerné par une sensibilité très élevée au risque de remontée de nappe et un aléa moyen au risque de retrait-gonflement des argiles. Le risque sismique est jugé comme étant faible (zone de sismicité 2).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'analyse de la qualité des sols met en évidence un impact généralisé en plomb et plus ponctuellement en cuivre et en zinc dans les remblais; un impact ponctuel en hydrocarbures totaux et dans une moindre mesure en hydrocarbures aromatiques polycycliques; l'absence d'impact en métaux lourds et en composés hydrocarbonés recherchés sur les sols naturels. Du fait de la nature du projet et de ses fonctions, aucun risque sanitaire n'est à prévoir. Les terres polluées seront excavées et exportées en filière adaptée (Cf. Extrait du Diagnostic environnemental du milieu souterrain - Annexe 9).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déplacements induits par l'arrivée de nouveaux usagers. Au regard de sa situation géographique (ligne C du tramway arrêt "Place Ravezies - Le Bouscat", lignes bus 7, 9, 32, 45, 46, gare TER), le projet favorise l'utilisation des transports collectifs. Les 94 places de stationnement répondent aux besoins des usagers en cohérence avec les exigences du PLU 3.1 de Bordeaux Métropole. Des locaux vélos en RDC du bâti et en lien direct avec la piste cyclable favorisent l'usage du vélo. (cf. Annexe 9)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer de nuisances acoustiques. Une étude acoustique est en cours afin de déterminer les amortissements acoustiques nécessaires en façade. D'après le classement sonore des infrastructures de transports, le projet est affecté par le bruit au Sud du Boulevard Godard (catégorie 2 - secteur affecté de 250m) et à l'Est de l'allée de Boutaut et du giratoire de la place Ravezies (catégorie 4 - secteur affecté de 30m). (cf. Annexe 9 - Compléments sur les nuisances sonores)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne prévoit pas l'installation d'activités susceptibles de générer l'émission d'odeurs.</p> <p>Il n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations potentielles localisées sont à prévoir en phase chantier (terrassements). La mise en œuvre d'une Charte chantier à faibles nuisances participera fortement à limiter ces nuisances.</p> <p>En exploitation, le projet n'a pas vocation à engendrer de vibrations.</p> <p>La proximité de la ligne C du tramway pourrait induire des vibrations prises en compte dans le cadre de la conception du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, la mise en œuvre d'un Chantier à faible nuisances visera à limiter les émissions lumineuses.</p> <p>Le projet sera sujet aux émissions lumineuses de l'éclairage urbain et du trafic routier nocturne de l'allée de Boutaut et de la place Ravezies.</p> <p>L'aménagement des espaces extérieurs s'accompagnera d'émissions lumineuses (luminaires) afin de sécuriser les déplacements.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air induits par le projet seront limités à la phase de chantier. Le projet étant desservi par les transports en commun (tramway et bus), sa situation incitera les usagers à recourir aux modes actifs dans leurs déplacements quotidiens.</p> <p>Le projet sera labellisé Energie - Carbone E+C-. Les bureaux seront certifiés NF HQE Bâtiment Durable 2016 et WIRED SCORE.</p> <p>(cf. Annexe 9 - Compléments sur la qualité de l'air)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées et pluviales collectées seront évacuées au réseau public, en limite de voirie, sur le giratoire de la place Ravezies. Les jardins suspendus en terrasses participeront à la rétention des eaux pluviales et limiteront le besoin d'arrosage sur les site. Les modelages des sols en cœur d'îlot dirigeront les eaux de ruissellement vers les espaces plantés. Le projet favorise l'infiltration dans les sols, réduit le volume des eaux de ruissellement et augmente la perméabilité du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, les effluents produits sont ceux liés aux eaux usées générées par les futurs usagers.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet engendrera le transfert dans les filières adaptées des déchets. Un diagnostic complémentaire est en cours afin d'appréhender la gestion et l'envoi des déchets en filières adaptées. La mise en œuvre d'une Charte chantier à faibles nuisances permettra une gestion optimale des déchets. Les déchets de démolition adaptables seront réutilisés (structure béton SNCF notamment). En exploitation, le projet n'engendrera pas de déchets non inertes ou dangereux au vu de sa programmation. Les déchets de restauration seront transférés dans des filières adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager avoisinant. Les constructions projetées sont en accord avec les contraintes du PLU 3.1 en termes de hauteurs et de programmation. La DRAC a été sollicitée et précise dans son courrier du 22.09.2017 que le projet Iter ne donne pas lieu à des prescriptions d'archéologie préventive (cf. annexe 7).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet contribuera à la mutation des activités humaines par la création d'une école, de bureaux et de commerces et services, le site étant anciennement occupé par une friche ferroviaire (ancienne gare de Ravezies) et un parking sauvage. Il participera à la dynamisation du secteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet Iter participe à la requalification de l'ancienne Gare Saint-Louis aujourd'hui à usage de parking sauvage. A ce stade, des mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation ont été intégrées dans la conception du projet (cf. Annexe 9) :

- lancement d'études en amont afin de prendre connaissance du site et de son environnement,
- réutilisation des matériaux de démolition autant que possible via une analyse de cycle de vie,
- la mise en œuvre d'une Charte Chantier à faibles nuisances,
- aménagement de parkings souterrains afin de limiter l'impact visuel et sécuriser les déplacements,
- aménagement d'espaces végétalisés et plantation d'arbres favorisant le développement de la biodiversité locale,
- préservation de l'espace boisé à l'Ouest et des murets supports potentiels d'habitats naturels,
- intégration d'espaces de pleine terre et de terrasses végétalisées afin d'accroître la perméabilité du site,
- création d'une traversée au centre du site favorisant les déplacements actifs et sécurisés en lien avec le tissu avoisinant (la coulée verte "ligne verte", la station de tramway de la ligne C, le parc relais...),
- mise à distance des constructions le long de l'allée de Boutaut et de la place Ravezies limitant l'exposition aux nuisances,
- choix d'implantation du restaurant côté place pour éviter les nuisances en cœur d'îlot,
- prise en compte des conditions d'ensoleillement pour éviter au maximum les ombres portées et favoriser la lumière naturelle.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a pour objectif la requalification d'une parcelle constituée principalement par une friche délaissée et un parking sauvage. Cette «dent creuse» présente peu d'intérêt tant pour la biodiversité que pour les riverains. Le projet est l'opportunité d'intégrer le terrain dans le tissu urbain environnant et de redonner une destination à cette parcelle.

Il s'inscrit dans le respect des politiques métropolitaines et communales, et est compatible avec le PLU 3.1 de Bordeaux Métropole et les orientations d'aménagement de la Ville de Le Bouscat (gabarits, stationnement, etc.). Etant donné la nature du projet, les études engagées, les mesures ERC intégrées (cf. Annexe 9), la volonté de la maîtrise d'ouvrage de réaliser un projet qualitatif, le soin apporté à son intégration urbaine et paysagère, les certifications et labellisations poursuivies et la mise en œuvre d'un Chantier à faible nuisances, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire Annexe 2 : Plans de situation Annexe 2 bis : Etat existant du site Annexe 3 : Photographies du périmètre de projet Annexe 4 : Plan masse, coupes et plan paysager du projet Annexe 5 : Photographies des abords du projet Annexe 6 : Perspectives du projet Annexe 7 : Archéologie préventive - Consultation préalable - Courrier DRAC du 22 septembre 2017 Annexe 8 : Diagnostic écologique - Simethis - décembre 2018 Annexe 9 : Dossier d'accompagnement du formulaire CERFA n°14734*03 - janvier 2019

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bordeaux

le, 23 Janvier 2019

Signature

SPIE BATIGNOLLES IMMOBILIER

S.A.S. au capital de 1.000.000 Euros

2-4 rue Victor Noir - 92521 Neuilly-sur-Seine Cedex

Tél. 01.47.38.01.00 - Fax 01.47.38.01.03

393 507 579 R.C.S. NANTERRE



INTER PLACE RAVEZIES

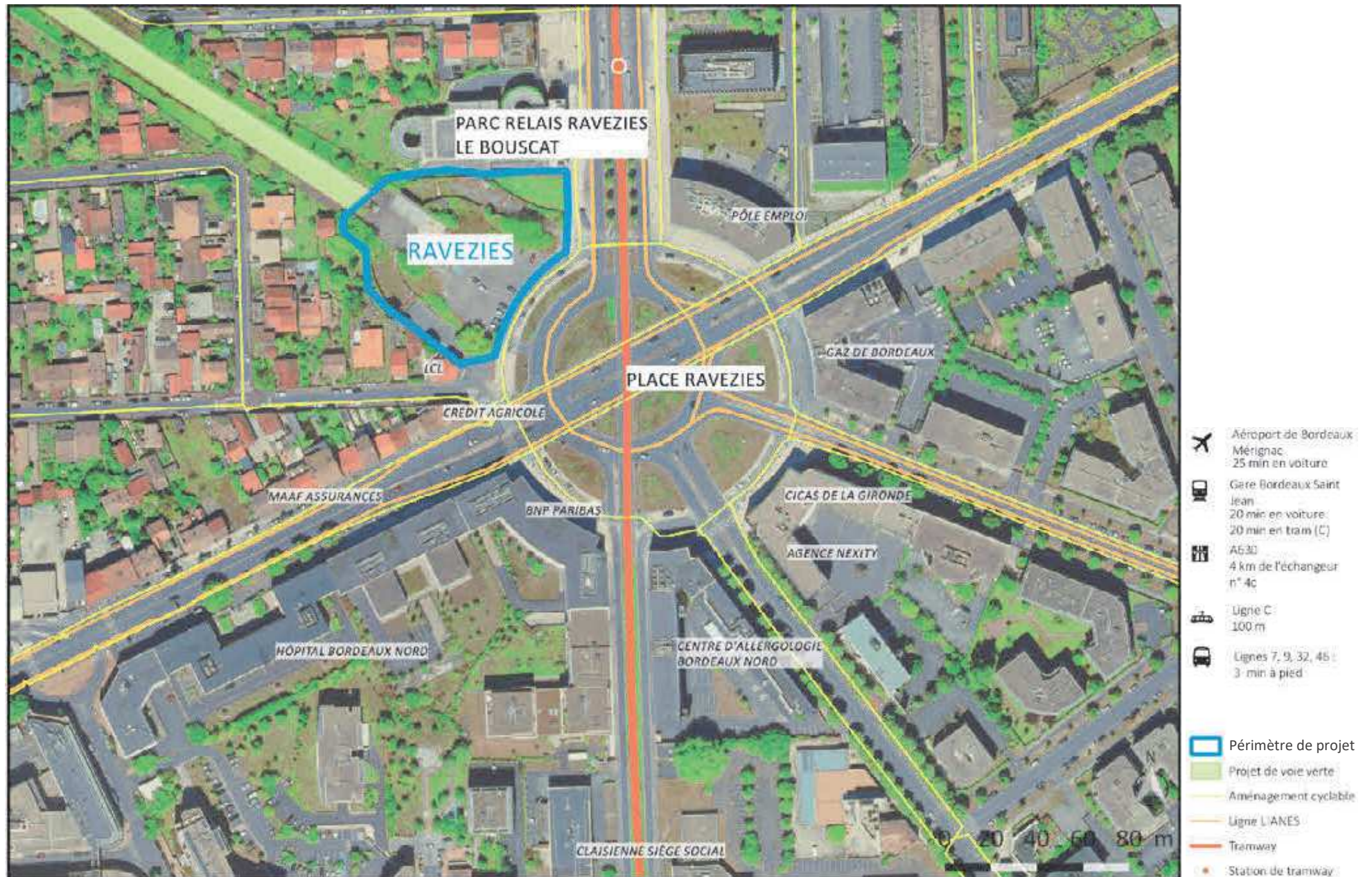
Bordeaux - Bouscat

ANNEXES AU DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE N°2 : PLANS DE SITUATION



Situation du projet au 1:25 000ème - Source: www.geoportail.gouv.fr



Source : © BxMétro 2016, Orthophoto plan de Bordeaux Métropole

Plan de situation - Source: Bordeaux Métropole





Source : © BxMétro 2016, Orthophoto plan de Bordeaux Métropole.

Découpage parcellaire du périmètre de projet - Source: Bordeaux Métropole

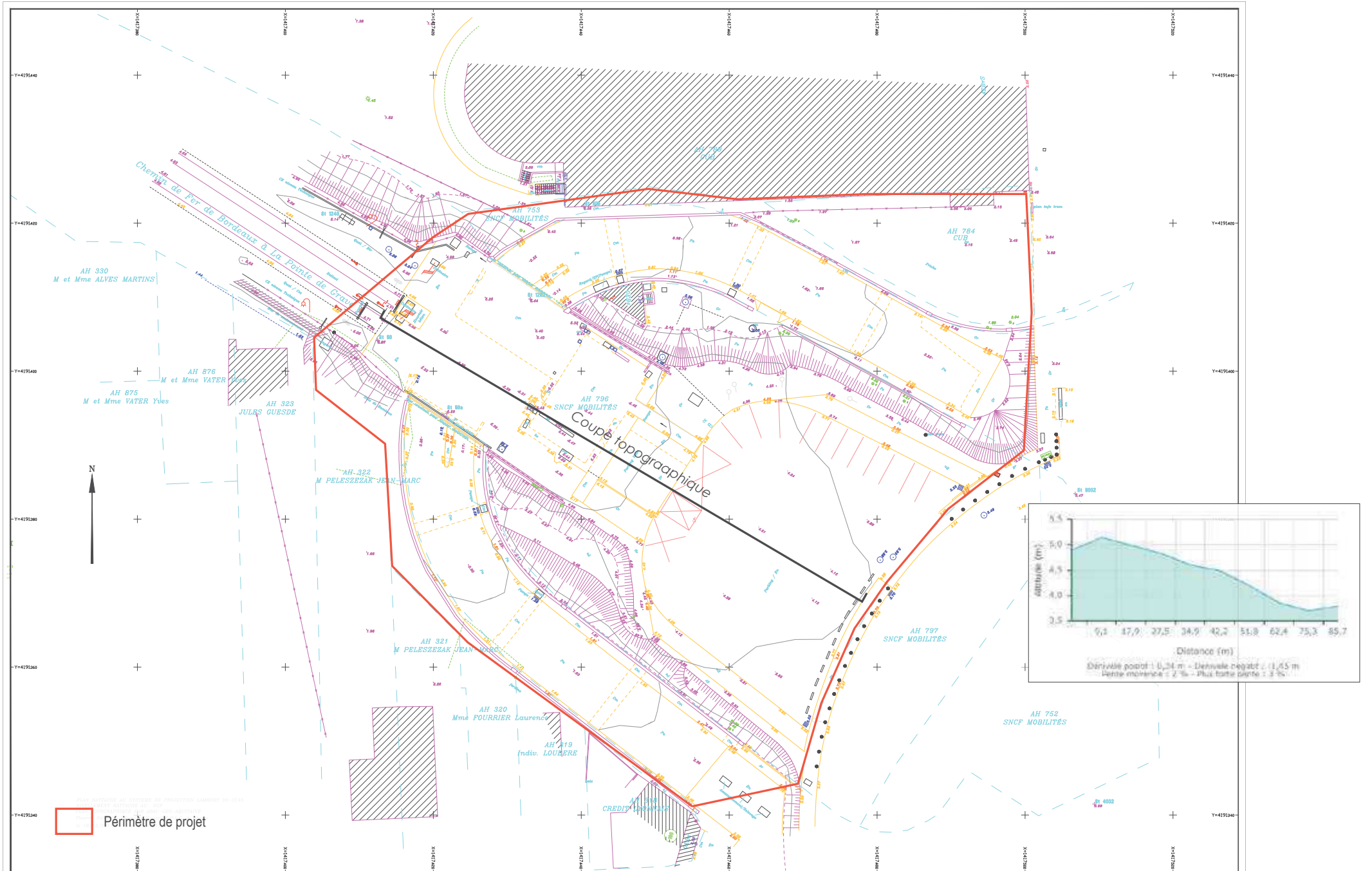


INTER PLACE RAVEZIES

Bordeaux - Bouscat

ANNEXES AU DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE N°2 BIS : ETAT EXISTANT DU SITE



Plan topographique et coupe altimétrique - Sources: ABAC Géo Aquitaine, Géoportail



INTER PLACE RAVEZIES

Bordeaux - Bouscat

ANNEXES AU DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE N°3 : PHOTOGRAPHIES DU PÉRIMÈTRE DE PROJET



Localisation des photographies - Source: ALTO STEP



1 : Vélos et tramway devant le parc relais



2 : Arrêt de bus ligne 45 devant le parc relais



3 : Accès vers l'avenue Aristide Briand depuis la friche ferroviaire



4 : Parking relais



5 : Place Ravezies



6 : Bamboueraie



7 : Parking



8 : Ancienne voie d'accès Sud

Photographies du périmètre de projet et de ses abords (Source: ALTO STEP)



9 : Talus Nord



10 : Vue depuis l'ancienne voie d'accès Sud



11 : Vue vers l'ancienne voie d'accès Sud



12 : Bâtiment au droit du talus Nord



13 : Vue vers la «ligne verte» et ses premiers aménagements

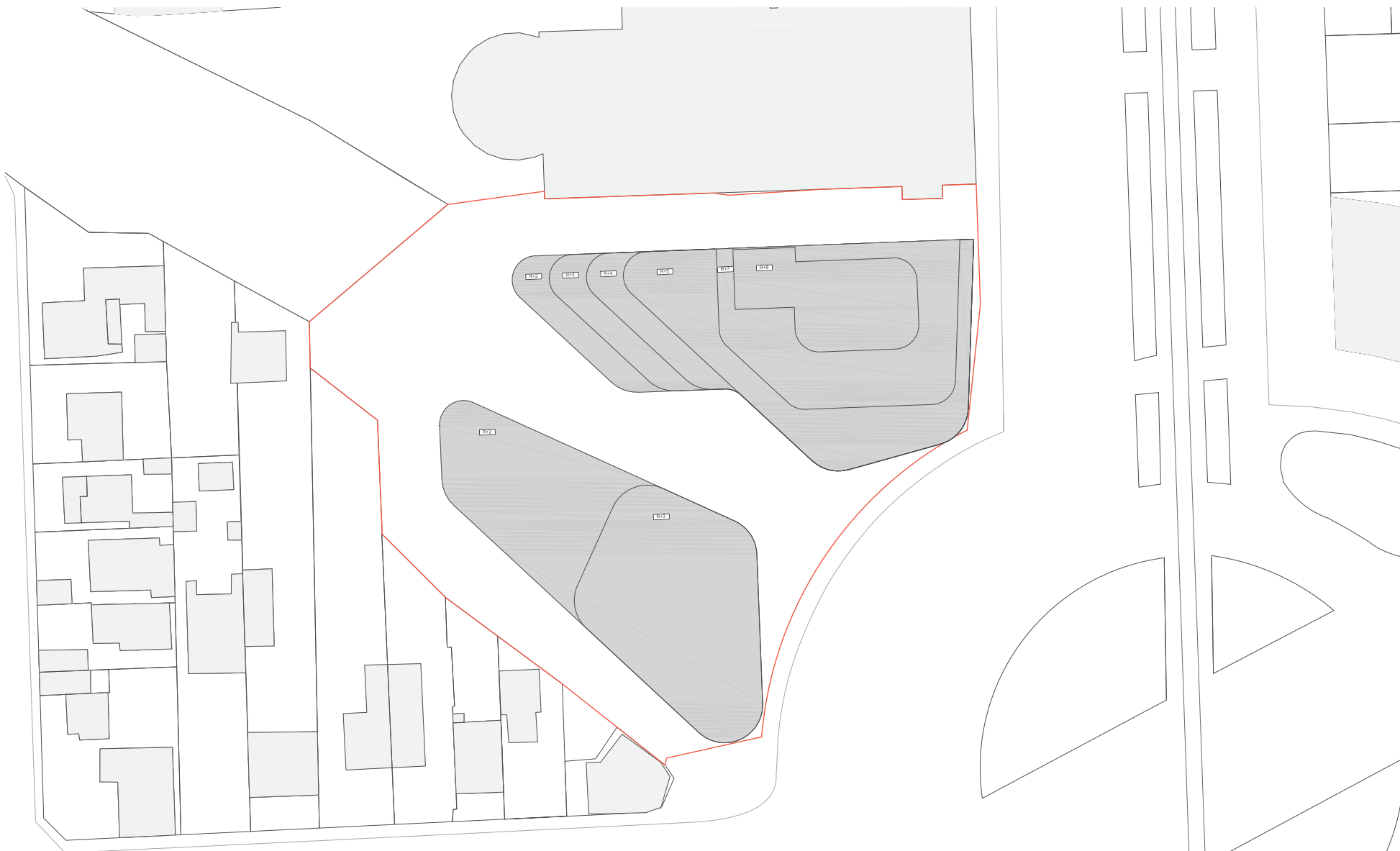


ITER PLACE RAVEZIES

Bordeaux - Bouscat

ANNEXES AU DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE N°4 : PLAN MASSE, COUPES ET PLAN PAYSAGER DU PROJET



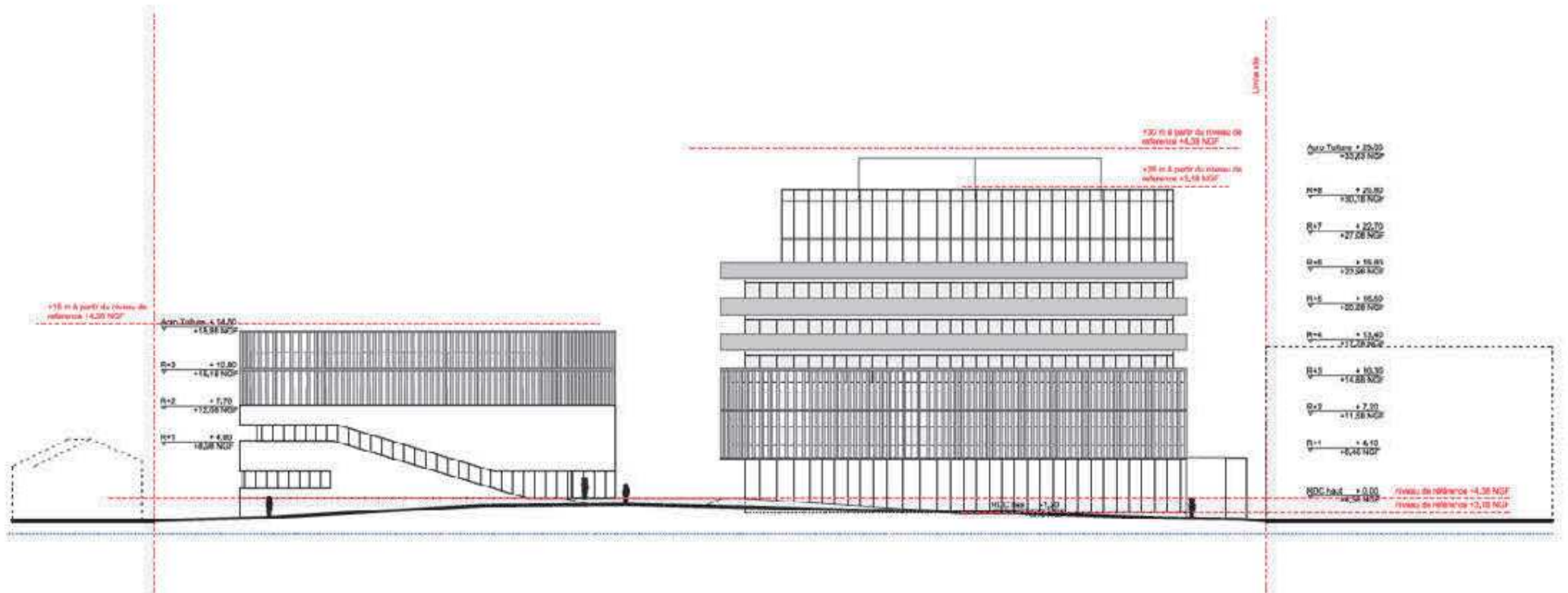
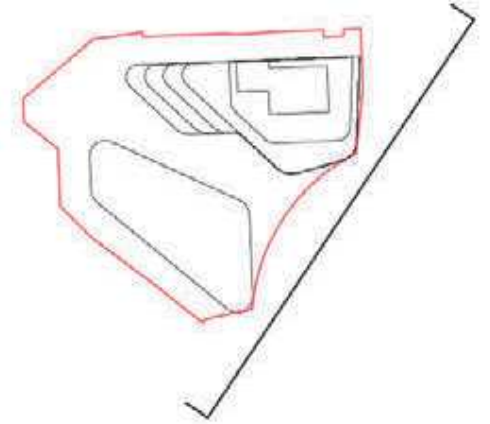
1^{ER} TER PLACE RAVEZIES

Spie batignolles
Immobilier
5 Impasse Henry Le Châtelier - CS 20105 - 33001
Mérignac CEDEX

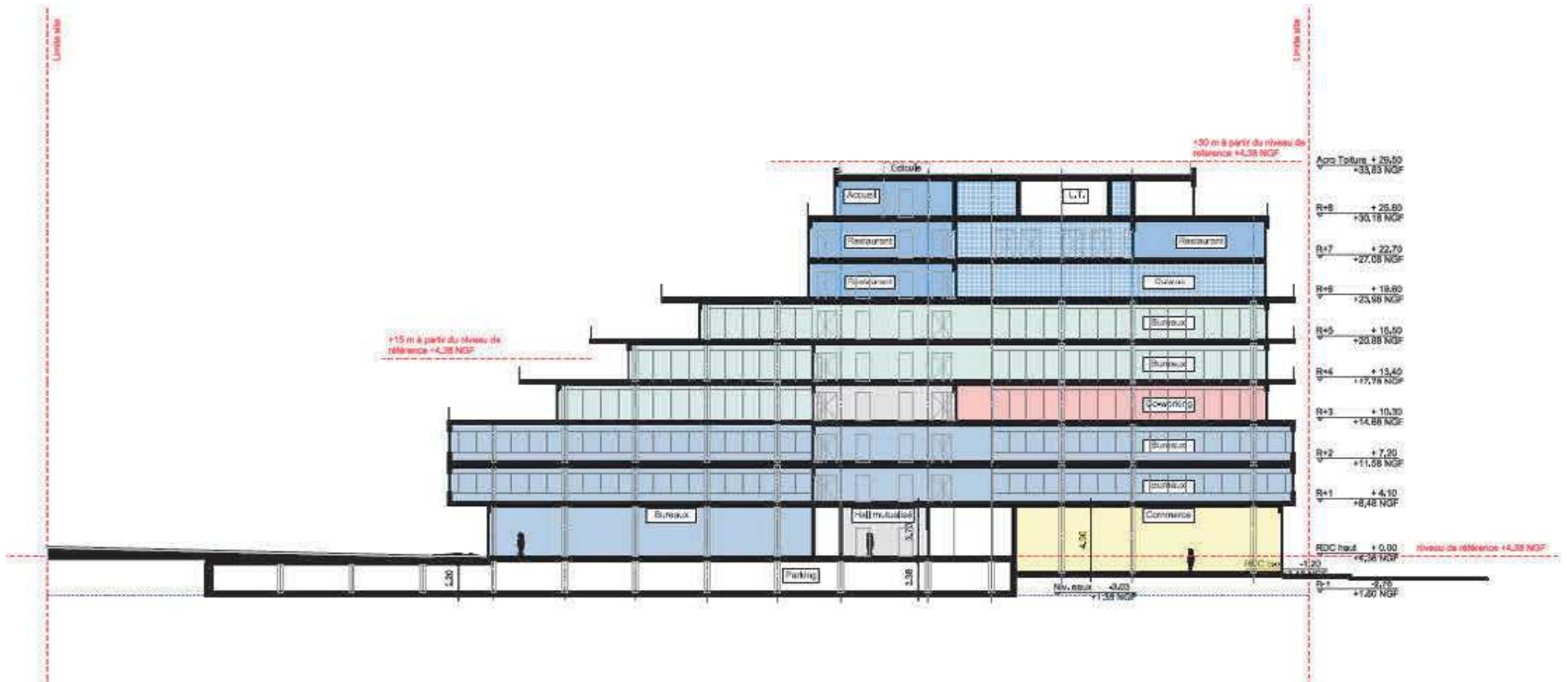
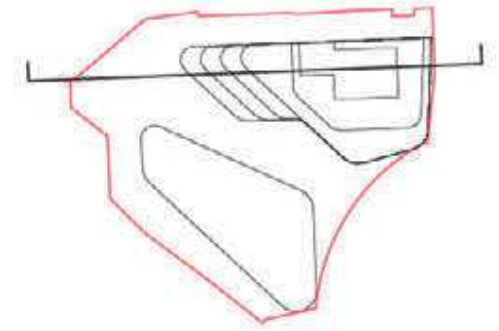
ARCHITECTES
ECDM
38, rue du Mont Thabor
75 001 PARIS

PLAN Masse

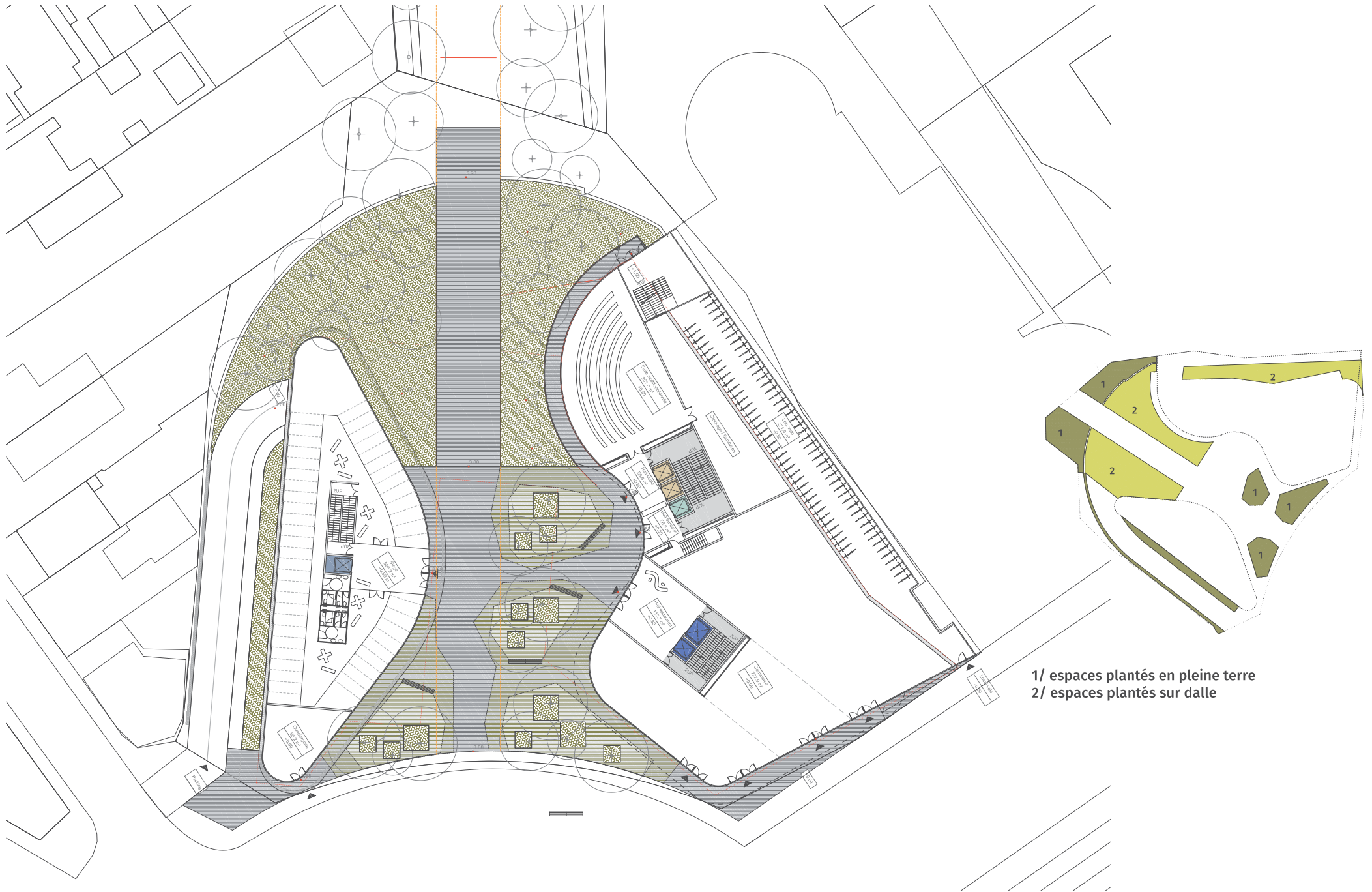
- PROJET -	- NATURE -	- EMETTEUR -	- PHASE -	- SPECIALITE -	- BATIMENT -	- TYPE -	- NIVEAU N° -	- NUMERO -	- INDICE -	- ECHELLE -	- DATE -
I	ECDM	PC			ENS	PL				1/500	17/01/2019



Coupe du projet - Source: ECDM Architectes



Coupe du projet - Source: ECDM Architectes



1/ espaces plantés en pleine terre
2/ espaces plantés sur dalle



INTER PLACE RAVEZIES

Bordeaux - Bouscat

ANNEXES AU DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE N°5 : PHOTOGRAPHIES DES ABORDS DU PROJET



Localisation des vues aériennes du projet - Source: Google Earth, ALTO STEP



1 - Vue aérienne depuis le Nord - Source: Google Earth, ALTO STEP



2 - Vue aérienne depuis l'Ouest - Source: Google Earth, ALTO STEP



3 - Vue aérienne depuis le Sud - Source: Google Earth, ALTO STEP



4 - Vue aérienne depuis le Sud-Est - Source: Google Earth, ALTO STEP



ITER PLACE RAVEZIES

Bordeaux - Bouscat

ANNEXES AU DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE N°6 : PERSPECTIVES DU PROJET



Perspective du projet sur les terrasses au niveau des bureaux - Source: ECDM Architectes



Perspective du projet depuis la place Ravezies - Source: ECDM Architectes



Perspective du projet depuis la coulée verte - Source: ECDM Architectes



ITER PLACE RAVEZIES

Bordeaux - Bouscat

ANNEXES AU DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE N°7 : ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE - CONSULTATION PRÉALABLE - COURRIER DE LA DRAC DU 22.09.17



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

REÇU LE

26 SEP. 2017

087h. KA.

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Xavier CHARPENTIER
05 57 95 02 51

xavier.charpentier@culture.gouv.fr

Références : CP0330691700079-1

La Fabrique de Bordeaux Métropole

60-64 Rue Joseph Abria

33000 BORDEAUX

À l'attention de Madame Kathy Adamski,

Bordeaux, le 22/09/2017

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement

Références : LE BOUSCAT (GIRONDE), 2017 - Le Bouscat, Ravezies
CP0330691700079

Votre courrier du 14 septembre 2017

Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du code du patrimoine.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 15 septembre 2017.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

En conséquence, je suis réputé(e) avoir renoncé à émettre des prescriptions d'archéologie préventive. Ce renoncement est valable cinq ans sauf si votre projet connaît des modifications substantielles ou si l'état des connaissances archéologiques sur ce territoire évolue.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur régional des affaires culturelles
et par délégation,
Le Conservateur régional adjoint de l'Archéologie

Gérald MIGEON



INTER PLACE RAVEZIES

Bordeaux - Bouscat

ANNEXES AU DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE N°8 : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE - SIMETHIS - DECEMBRE 2018



**Réaménagement du parvis de Ravezies
Commune du Bouscat (33)
Diagnostic écologique**



Décembre 2018

CONTENU

I.	Présentation de l'étude	2
1.1.	Contexte	2
1.2.	Limites et difficultés	3
II.	Formations végétales, zones humides, et flore.....	4
2.1.	Formations végétales.....	4
2.2.	Zones humides	9
2.3.	Flore patrimoniale/envahissante	11
III.	Faune	13
3.1.	Espèces contactées	13
3.2.	Potentialités d'accueil du site	14
IV.	Synthèse.....	14

I. PRESENTATION DE L'ETUDE

1.1. Contexte

Dans le cadre du projet ITER et du réaménagement du parvis de l'ancienne gare de Ravezies aujourd'hui désaffectée, ALTO STEP, missionné par SPIE Immobilier, sollicite un la réalisation d'inventaires faune, flore, habitats au mois de décembre 2018 pour alimenter le dossier de demande d'examen au cas par cas.

L'ancienne gare se situe au niveau de la place de Ravezies, à l'extrême Est de la commune du Bouscat (limite Bordeaux).

La surface de la zone d'étude est de 5600 m². Elle constitue la porte d'entrée de la future « Ligne verte » (aménagement piéton et cyclable de l'ancienne voie ferrée).

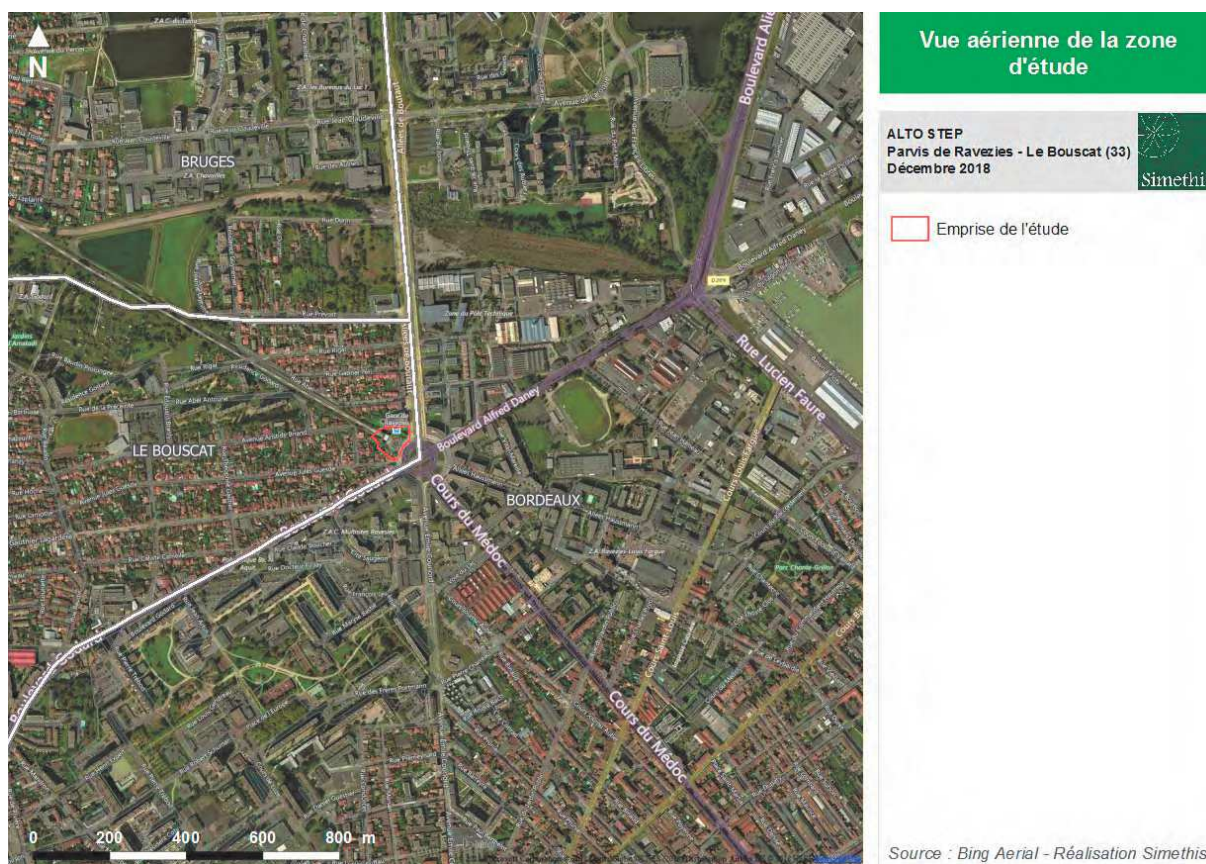


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

Simethis a procédé à une visite de terrain le **11 décembre 2018** pour mener à bien cette mission.

Le site est éloigné des périmètres d'inventaire et de protection écologique (Site Natura 2000 de la Garonne, Réserve naturelle nationale de Bruges, Réseau hydrographique de la Jalle), et il n'a pas été établi de connexion écologique significative avec ces zonages.

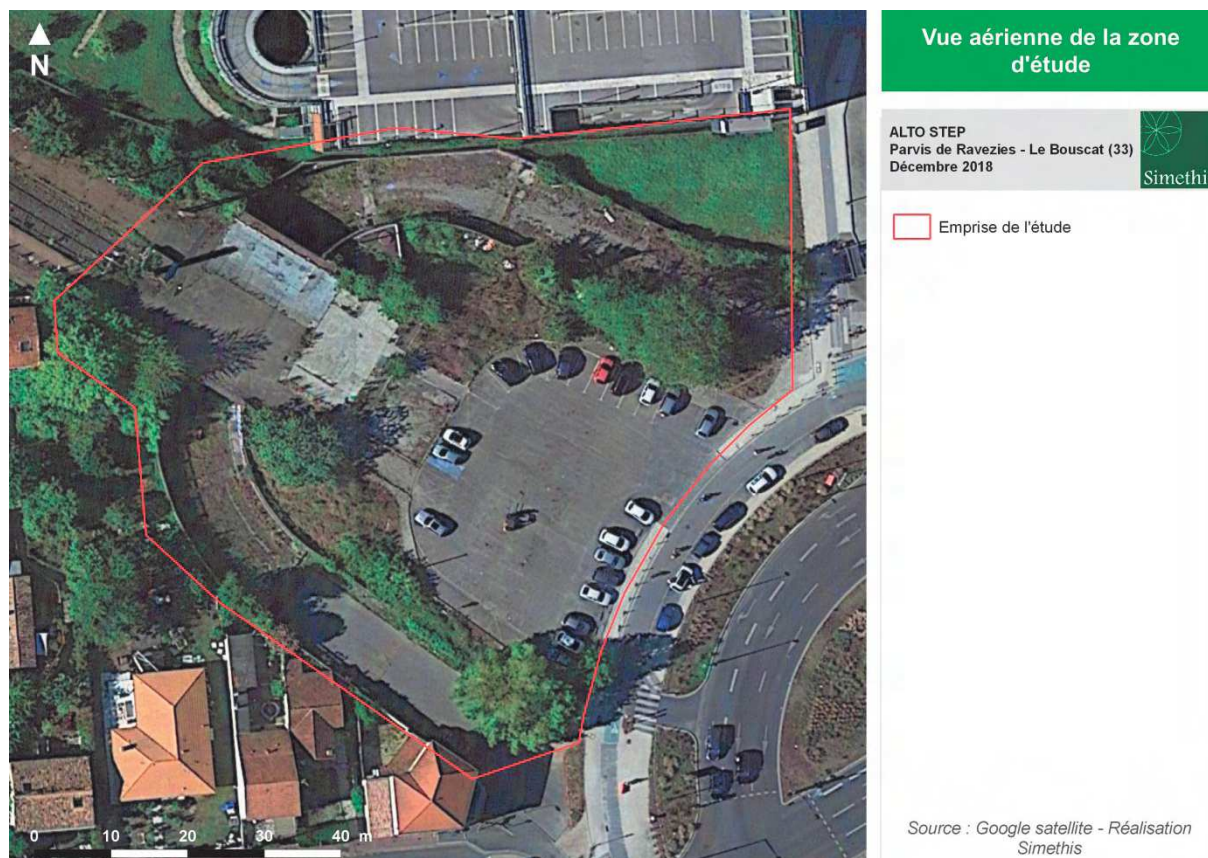


Figure 2 : Vue aérienne de la zone d'étude

1.2. Limites et difficultés

Les difficultés rencontrées sont liées à la période choisie pour la réalisation de l'étude. Cette période est peu favorable pour l'observation de la faune et de la flore. Elle permet toutefois d'avoir une bonne idée des capacités d'accueil du site et des potentialités d'enjeux.

De plus, un diagnostic écologique a été mené en 2017 par Simethis sur le tracé de l'ancienne voie ferrée, jusqu'à Sainte-Germaine, dans le cadre de l'aménagement de la « Ligne verte ». Les principaux enjeux mentionnés pouvant concerner le site de Ravezies étaient relatifs à l'abondance d'espèces exotiques envahissantes, la nidification d'oiseaux dans les zones de fourrés des secteurs maraîchers du Bouscat (verdier d'Europe, bouscarle de Cetti, chardonneret élégant), la présence du lézard des murailles, du lézard vert, du hérisson d'Europe et de chauves-souris en chasse.

Les deux études permettent donc d'avoir une bonne idée des enjeux du site.

A noter que la détermination fine des cortèges floristiques n'a pas été réalisée, la période de l'année ne permettant d'observer que les parties végétatives des plantes. Aussi, la délimitation des zones humides sur le critère de la flore au regard de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement a été menée par l'approche des habitats, sur une **approche maximaliste** (zones potentiellement humides considérées comme des zones humides). Ainsi, des inventaires menés au

printemps permettraient éventuellement de trancher sur « non humide ». **Les surfaces concernées sont cependant très réduites** (moins de 30 m²) et donc hors champ d'application de la réglementation Loi sur l'Eau.

II. FORMATIONS VEGETALES, ZONES HUMIDES, ET FLORE

2.1. Formations végétales

Le site correspond à l'ancien parvis de la gare de Ravezies, dont le bâtiment central est aujourd'hui démoli ; l'ancien parking fait le lien avec la voirie et est actuellement utilisé de manière désorganisée par les usagers du tramway. La végétation pionnière se développe de manière spontanée sur les délaissés, que ce soit entre les interstices des pavés des voies qui mènent au souterrain, ou sur les abords du parking. Une friche entretenue par la tonte sépare le parking relais du tram et le site d'étude.

La répartition des formations végétales est visible sur la carte suivante.

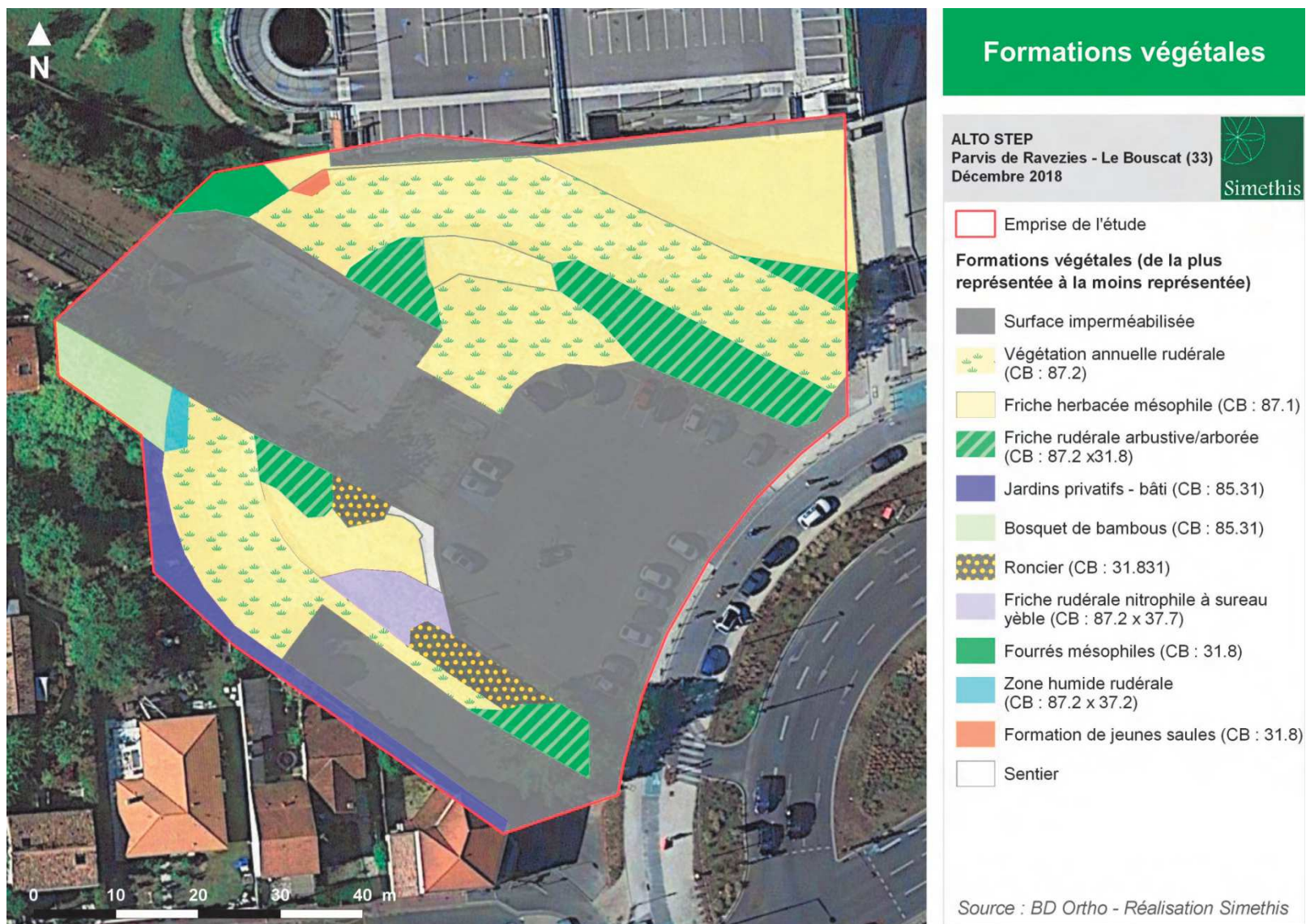






Figure 3 : Cartographie des formations végétales rencontrées sur la zone d'étude

Tableau 1: Liste et caractéristiques principales des formations végétales rencontrées sur la zone d'étude

Formation	Végétation annuelle rudérale	Friche herbacée mésophile	Friche rudérale arbustive/arborée	Jardins privatifs - bâti
Code CB	87.2	87.1	87.2 x 31.8	85.31
Surface	1 311 m ² (23,4 %)	604 m ² (10,8 %)	435 m ² (7,8%)	147 m ² (2,6 %)
Photo				
Description	Formation herbacée composée en majorité de graminées résistantes au piétinement	Friche herbacée assez haute dominée par les graminées, en cours d'évolution vers le roncier	Friche/fourré d'espèces arbustives à arborescentes, dominées par des espèces exotiques à caractère envahissant	Bâti et jardins attenants privés ne permettant pas d'accès
Espèces indicatrices	<i>Poa annua</i> , <i>Geranium molle</i> , <i>Erodium sp.</i> , <i>Erigeron canadensis</i> , <i>Symphoricarum x salignum</i> , etc.	<i>Arrhenatherum elatius</i> , <i>Dactylis glomerata</i> , <i>Trifolium sp.</i> , <i>Foeniculum vulgare</i> , etc.	<i>Cotoneaster sp.</i> , <i>Phytolacca americana</i> , <i>Acer negundo</i> , <i>Gleditsia tricanthos</i> , <i>Ficus carica</i> , etc.	-
ZH – Critère végétation	Non	Non	Non	Non

Projet ITER : SPIE Immobilier/ALTO STEP - Le Bouscat (33)

Formation	Bosquet de bambous	Roncier	Friche rudérale nitrophile à sureau yèble	Fourrés mésophiles
Code CB	85.31	31.831	87.2 x 37.7	31.8
Surface	99 m ² (1,8 %)	96 m ² (1,7 %)	76 m ² (1,4 %)	52 m ² (0,9 %)
Photo				
Description	Bosquet de bambous dans un jardin particulier	Roncier se développant faute d'entretien des friches herbacées. Il accueille quelques espèces exotiques à caractère envahissant	Friche haute riche à sureau yèble	Fourrés mésophiles arbustifs
Espèces indicatrices	<i>Phyllostachys sp.</i>	<i>Rubus sp.</i> , <i>Buddleja davidii</i> , <i>Hedera helix</i> , etc.	<i>Sambucus ebulus</i> , <i>Rubus sp.</i> , <i>Hedera helix</i> , etc.	<i>Clematis vitalba</i> , <i>Crataegus monogyna</i> , <i>Hedera helix</i> , <i>Rubus sp.</i> , etc.
ZH – Critère végétation	Non	Non	Non	Non

Formation	Zone humide rudérale	Formation de jeunes saules
Code CB	87.2 x 37.2	31.8
Surface	18 m ² (0,3 %)	8 m ² (0,1 %)
Photo		
Description	Zone humide temporaire réduite, récoltant les eaux de ruissellement du souterrain, fortement dégradée et sans connexions particulières	Jeune formation de saules très réduite se développant dans une dépression en sortie du souterrain
Espèces indicatrices	<i>Carex sp.</i> , <i>Rumex cf. crispus</i> , <i>Epilobium sp.</i> , etc.	<i>Salix atrocinerea</i> , <i>Populus sp.</i> , <i>Carex sp.</i>
ZH - Critère végétation	Oui	Oui

2.2. Zones humides

Deux formations constituent des zones humides selon le critère de la végétation de l'arrêté du 24 juin 2008 (voir chapitre « Limites et difficultés). Il s'agit :

- Zone humide rudérale (CB : 87.2 x 37.2)
- Formation de jeunes saules (CB : 31.8)

L'ensemble représente une surface de 26 m², soit 0,5 % de la surface totale de la zone d'étude.

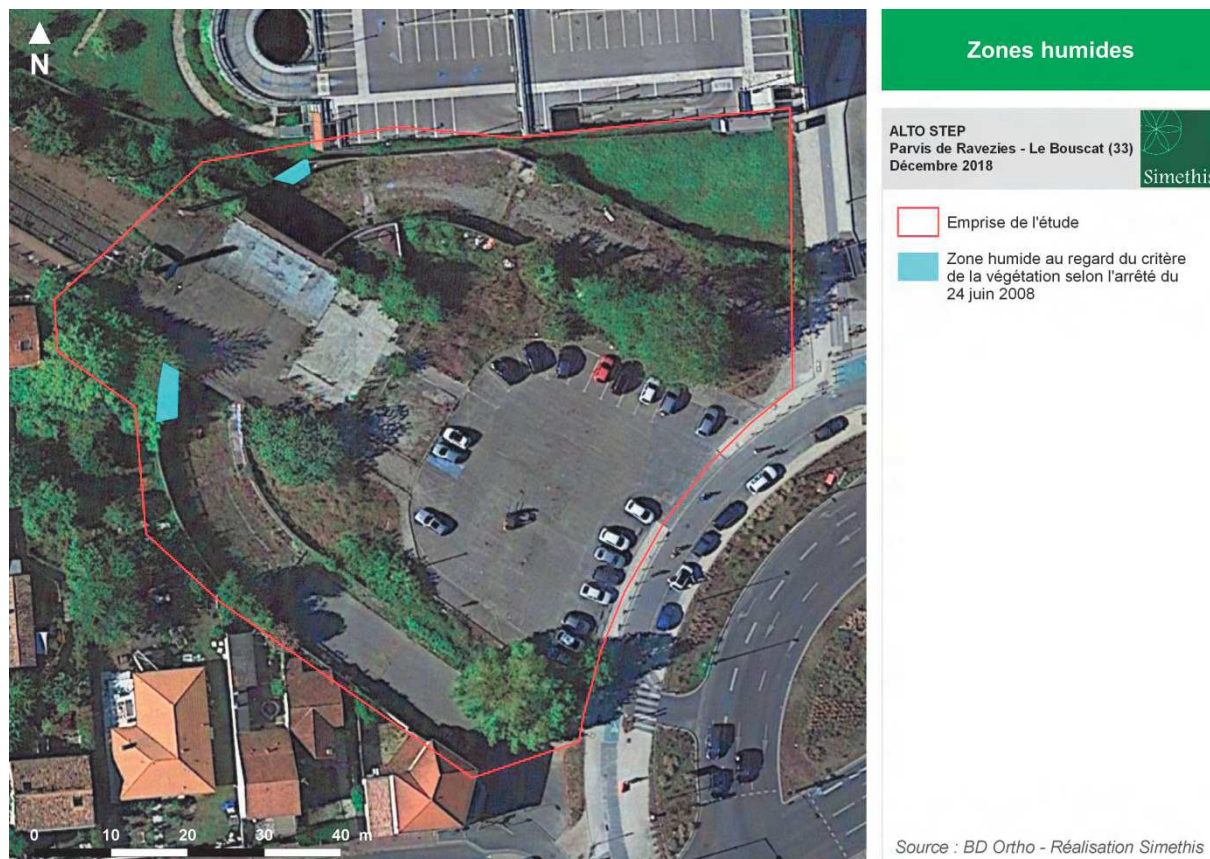


Figure 4 : Localisation des zones humides observées sur la zone d'étude

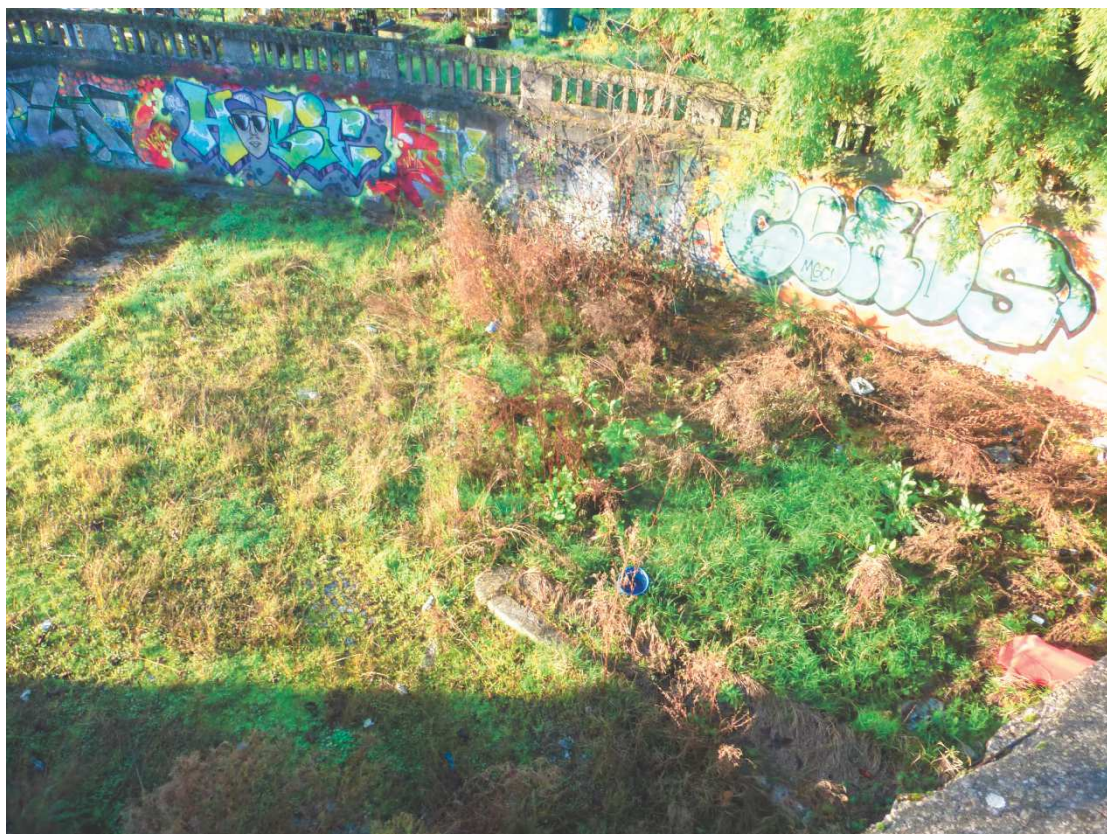


Figure 5 : Photographies des zones humides observées sur la zone d'étude: au Sud de l'ancienne gare en haut, et au Nord en bas. (Source Simethis)

2.3. Flore patrimoniale/envahissante

Il n'a pas été observé d'espèces patrimoniales sur la zone d'étude.

Les lotiers grêle et velu (*Lotus angustissimus* L., *Lotus hispidus* Desf. Ex DC.), espèces annuelles protégées à l'échelle régionale, visibles en Mai-Juillet, sont potentiellement présents, bien qu'ils n'aient pas été mentionnés lors des prospections réalisées en 2017 pour la ligne verte.

La carte suivante localise l'ensemble des essences exotiques (herbacée, arbustives, et arborescentes) ainsi que les quelques essences locales arbustives observées (dans l'éventualité de leur intégration paysagère au projet).

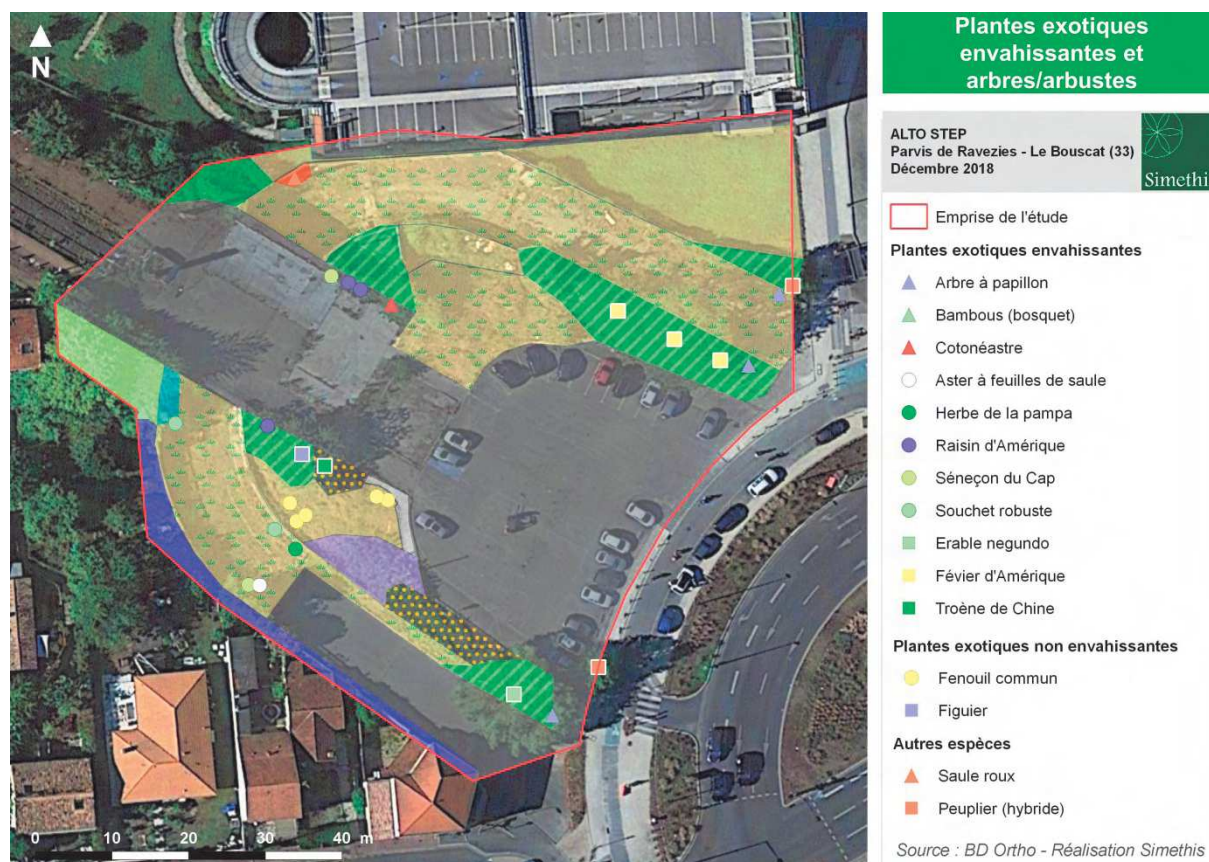


Figure 6 : Localisation des principales essences présentes sur le site, et espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes sont bien représentées sur la zone d'étude (dont le substrat, les piétinements et l'absence de concurrence et d'entretien favorise le développement). On trouve donc :

- Cinq espèces envahissantes avérées (selon A.Caillon, CBNSA, voir tableau suivant) : érable negundo, arbre à papillons, herbe de la pampa, bambou, aster à feuilles de saule.
- Six espèces potentiellement envahissantes : cotonéaster, souchet robuste, févier d'Amérique, troène de Chine, raisin d'Amérique, sénéçon du Cap.

Tableau 2 : Liste des plantes exotiques envahissantes observées sur le site¹

Nom latin valide (TAXREF 9.0)	Nom vernaculaire	Famille	Rareté en Aquitaine	Hiérarchie
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Erable negundo	<i>Sapindaceae</i>	AC	PEE avérée
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Arbre à papillons	<i>Scrophulariaceae</i>	AC	PEE avérée
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la pampa	<i>Poaceae</i>	PC	PEE avérée
<i>Cotoneaster coriaceus</i>	Cotonéaster	<i>Rosaceae</i>	R	PEE potentielle
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet robuste	<i>Cyperaceae</i>	C	PEE potentielle
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier	<i>Moraceae</i>	AC	-
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil commun	<i>Apiaceae</i>	C	-
<i>Gleditsia triacanthos</i> L., 1753	Févier d'Amérique	<i>Fabaceae</i>	R	PEE potentielle
<i>Ligustrum lucidum</i> W.T.Aiton, 1810	Troène de Chine	<i>Oleaceae</i>	RR	PEE potentielle
<i>Phyllostachys aurea</i>	Bambou	<i>Poaceae</i>	R	PEE avérée
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique	<i>Phytolaccaceae</i>	C	PEE potentielle
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap	<i>Asteraceae</i>	PC	PEE potentielle
<i>Symphotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster à feuilles de saule	<i>Asteraceae</i>	AR	PEE avérée

Légende : PEE : plante exotique envahissante.

Rareté en Aquitaine : C : Commun ; AC : Assez commun ; AR : Assez rare ; R : Rare ; RR : Très rare



Figure 7 : Séneçon du Cap (à gauche) et aster à feuilles de saule (à droite). (Source Simethis)

¹ D'après : CAILLON A. & LAVOUÉ M., 2016 - Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0 - Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 33 pages + annexes.

III. FAUNE

3.1. Espèces contactées

Le lézard des murailles fréquente la zone d'étude. Il s'agit d'une espèce protégée à l'échelle nationale, bien qu'au vu de son abondance, elle ne constitue pas d'enjeu de conservation particulier.

L'avifaune commune hivernante est présente (merles, mésanges à longue queue, mésanges charbonnières, étourneaux, etc.) : il ne s'agit pas d'espèces dont le statut de conservation est jugé préoccupant à l'heure actuelle.

3.2. Chiroptères

Un passage spécifique a été réalisé par le chiroptérologue de Simethis. Concernant les potentialités d'accueil pour les chauves-souris (tunnel sous l'ancienne gare), le site ne présente pas d'intérêt pour ce groupe, en dehors éventuellement des activités de chasse. Le souterrain ne constitue pas en effet de gîte potentiel, étant ouvert à tous les vents et dénué d'anfractuosités.





Figure 8 : Vue du souterrain de l'ancienne gare. Son plafond lisse sans anfractuosit   n'est pas attractif pour les chauves-souris (Photos source Simethis)

3.3. Autres potentialit  s d'accueil du site

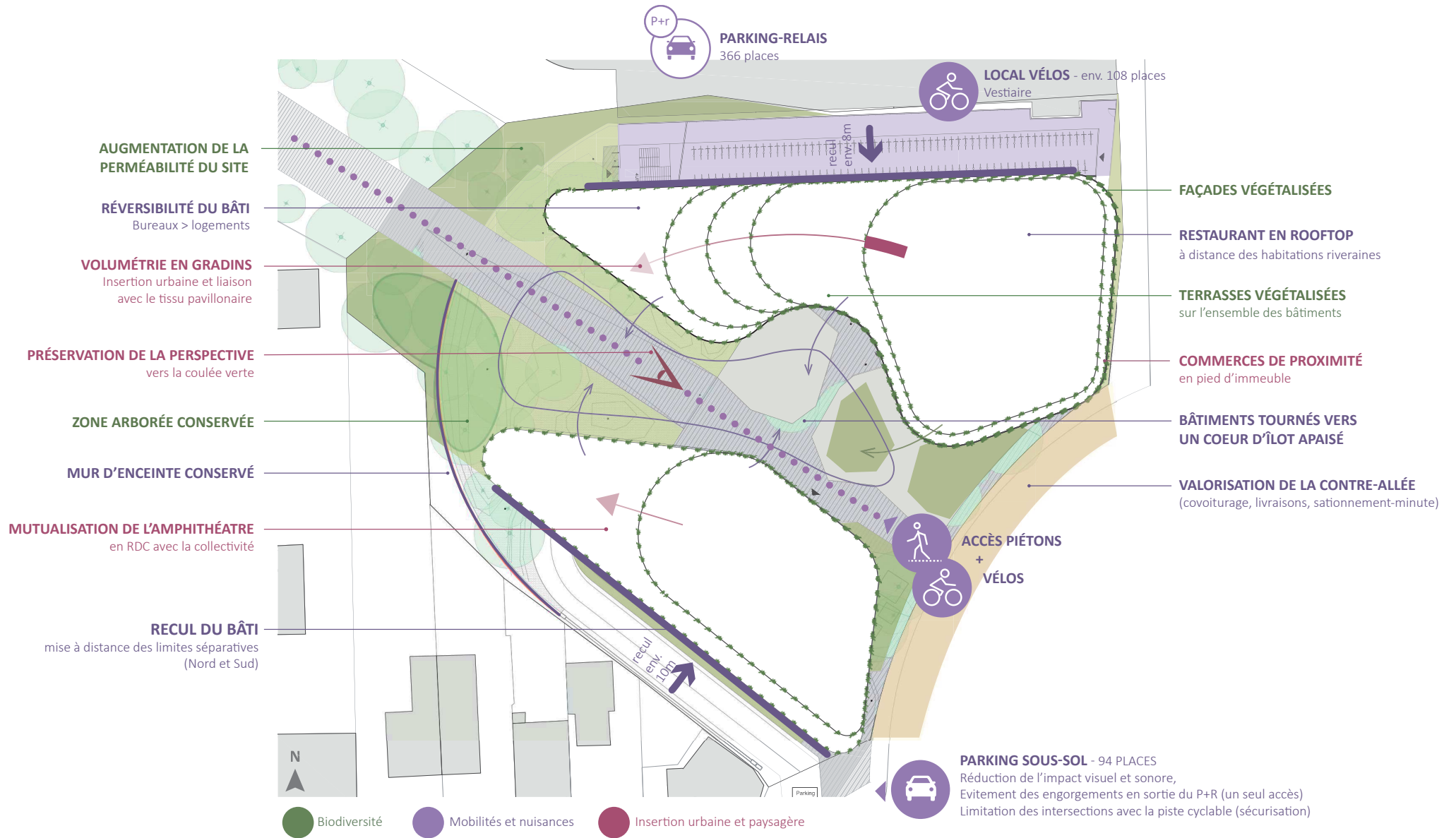
Le site, tr  s r  duit, en contexte tr  s urbanis  , est peu favorable    l'accueil d'une faune patrimoniale. Les quelques ronciers et fourr  s peuvent   ventuellement   tre utilis  s par certaines esp  ces pour la nidification, mais cela reste peu probable du fait de la taille r  duite des formations, et de la fr  quentation   lev  e de ce site, o   la faune trouve peu de tranquillit  .

La zone humide au Sud du tunnel, o   de l'eau stagne, est peut-  tre utilis  e au printemps par les amphibiens, mais elle est fortement d  grad  e (d  chets, eutrophisation) et de taille tr  s r  duite, ce qui en fait un habitat de peu d'int  r  t pour ce groupe.

IV. SYNTH  SE

Les enjeux   cologiques concernant ce site d'  tude sont relatifs    :

- La pr  sence de deux zones humides au regard du crit  re de la v  g  tation de l'arr  t   du 24 juin 2008, de taille tr  s r  duite et d  grad  es ;
- L'abondance d'esp  ces exotiques envahissantes (propagation    encadrer lors des travaux d'am  nagement).



Synthèse des mesures ERC intégrées dès la conception du projet - Sources: ecdm, ALTO STEP

ANNEXES AU DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE N°9 : DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT AU FORMULAIRE CERFA 14734*03

ALTO STEP - JANVIER 2019

